

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAoui, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VERON, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration - période du 01/07/2025 au 31/07/2025

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 octobre 2024, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} juillet 2025 et le 31 juillet 2025.

Il convient de noter que des corrections concernant les nombres et montants des aides sont susceptibles d'être apportées ultérieurement liées à l'actualisation des données suivant la remise effective ou non des aides.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées dans le mois	Montant des aides accordées dans le mois	BP 2025 /famille	Total montant accordé /famille depuis le 01/01	% Réalisé /BP 2025 depuis le 01/01
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	362	15 800 €	200 000 €	103 723 €	52%
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	-	-			
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	2	45 €			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	11	1 587 €	55 000 €	35 840 €	65%
	Aide au paiement d'une facture d'eau	2	250 €			
	Aide à l'équipement personnel et ménager	1	-			
	Sommier + matelas banquette	4	751 €			
	Armoire	2	419 €			
	Lits superposés	-	-			
	Table + 4 chaises	1	100 €			
	Ordinateur	4	963 €			
	Réfrigérateur	-	-			
	Combiné réfrigérateur-congélateur	10	1 224 €			
	Lave-linge	8	1 679 €			
	Four	2	-			
	Table de cuisson	1	-			
	Cuisinière	2	-			
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	-	-			
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	226	6 824 €	215 500 €	124 325 €	58%
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	2	20 €			
	Aide à l'accès au matériel optique	-	-			
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	3	160 €			
	Aide à la visite médicale	1	160 €			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	67	11 698 €			
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	10	1 222 €			
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	3	1 000 €	20 000 €	5 091 €	25%
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	-	-			
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	-	1 300 €	-	-
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	-	52 000 €	25 346 €	49%
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	3	250 €			
	Permis Citoyen	3	-			
	Permis Citoyen rallonges d'aides	-	-			
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	50	1 095 €	18 000 €	7 441 €	41%
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	5	88 €			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	-	10 000 €	-	-
Total		785	45 335 €	571 800 €	301 766 €	53%

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1^{er} janvier 2025 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2024		2025		
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
Janvier	574	54 118 €	574	49 035 €	-9%
Février	506	46 551 €	503	43 366 €	-8%
Mars	556	42 348 €	611	50 865 €	-0.2%
Avril	551	41 246 €	481	40 177 €	-0.4%
Mai	455	35 986 €	509	30 863 €	-3%
Juin	435	31 465 €	525	42 125 €	2%
Juillet	571	44 138 €	600	45 335 €	2%
Août					
Septembre					
Octobre					
Novembre					
Décembre					
TOTAL	3 648	295 852 €	3 803	301 766 €	2%

Sur les sept premiers mois de l'année 2025, le nombre d'aides sociales facultatives directes a augmenté de 4 % (+ 155 aides) par rapport à la même période en 2024, pour un montant supérieur de 2 % (+ 5 914 €).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

